

ANNEXE 1

Liste des personnels prioritaires pour le service d'accueil des enfants (0-16 ans) en 44

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé, ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées, ...
- les personnels chargés de la gestion de la crise des agences régionales de santé (ARS) et des préfetures.
- les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des services pénitentiaires.
- les personnels travaillant dans le secteur de l'hébergement : SIAO, structures collectives d'hébergement de droit commun (centres d'hébergement d'urgence, CHRS) et d'hébergement de demandeurs d'asile (CADA, ATSA, CAES,...), CPH, structures gérant des LAM (lits d'accueil médicalisé) et LHSS (lits halte soins santé), centres d'hébergement spécialisés pour sans-abris malades du covid-19.
- les personnels* affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance et de protection maternelle et infantile relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique (pouponnières, CDEF, établissements d'accueil du jeune enfant et des maisons d'assistants maternels maintenus ouverts, MECS, services AEMO et d'intervention à domicile, services de prévention spécialisée...).
- * travailleurs sociaux (assistants sociaux, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs), techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
- les personnels des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile.

À cela s'ajoutent les enfants de certains personnels de La Poste